



16<sup>ème</sup> ÉDITION

JOURNÉES DE L'ENTREPRENARIAT BURKINABE (JEB 2021)

Ouagadougou, 04 - 05 novembre 2021

## REGLEMENT DU CONCOURS

# « Le Pitch des Grandes Ecoles »

### **Article 1 : Présentation du concours « Le Pitch des Grandes Ecoles »**

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et ses partenaires organise la 16<sup>e</sup> édition des Journées de l'Entrepreneuriat Burkinabè (JEB) les 4 et 5 novembre 2021, à Ouagadougou.

*Pour cette édition, un concours de pitch est organisé à l'endroit des Grandes Ecoles, dans le but de susciter l'esprit d'entreprise dans le milieu étudiant et de créer une émulation pour l'entrepreneuriat auprès des jeunes.*

Ce concours récompense les talents étudiants, dotés de projet d'entreprise en émergence, qui sauront se « vendre » en quelques minutes, au nom des écoles et universités qu'ils représentent.

Les établissements d'enseignement supérieurs (grandes écoles et universités) sont invités à y participer gratuitement.

La MEBF et ses partenaires assure toutes les missions liées à sa promotion, son organisation et son développement.

### **Article 2 : Les participants**

Peuvent s'inscrire au concours « Le Pitch des Grandes Ecoles », les établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles et universités), à travers une équipe, disposant d'une idée ou d'un projet entrepreneurial qu'ils souhaitent développer dans les prochains mois.

Le pitch du projet sera assuré par l'équipe étudiante devant un jury constitué à cet effet.

Une attention sera portée sur les projets de création d'entreprise liée aux secteurs porteurs au Burkina Faso.

Chaque projet de création d'entreprise ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature et chaque établissement candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

Chaque dossier de candidature doit être soumis par l'établissement d'enseignement supérieur, représenté par une équipe composée de 2 à 5 membres.

L'inscription est validée par le dépôt d'un dossier de candidature complet auprès de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, jusqu'au 29 octobre 2021 (par envoi à l'adresse [dg@me.bf](mailto:dg@me.bf), avec copie à [ismael.sawadogo@me.bf](mailto:ismael.sawadogo@me.bf) et [souleymane.soudre@me.bf](mailto:souleymane.soudre@me.bf)). Le dossier de candidature est à solliciter en version numérique aux mêmes adresses. Il est également téléchargeable sur le site Internet [www.me.bf](http://www.me.bf).

### **Article 3 : Le jury, la sélection et les prix**

La date limite de dépôt des dossiers est fixé au 29 octobre 2021, à 24 heures. Si nécessaire, la MEBF procédera à une première sélection sur dossier. Les participants seront avertis par email et se verront proposer un atelier de préparation au pitch réalisé par la MEBF, le 02 novembre 2021.

Les candidats seront ensuite conviés à présenter leur pitch devant un jury d'experts du monde de l'entrepreneuriat, suivant les modalités sanitaires en vigueur. Ledit pitch aura lieu le jeudi 04 novembre 2021, dans le Pavillon Soleil Levant du SIAO, à Ouagadougou.

Le jury est composé, dans la mesure du possible, de représentants de partenaires au concours, de structures d'appui au secteur privé, de structures d'appui à l'entrepreneuriat innovant, ainsi que des professionnels.

Les candidatures sélectionnées sont examinées par le jury lors d'une audition. Il délibère et nomme les lauréats.

La MEBF et ses partenaires proposent aux trois lauréats une dotation globale de 13 700 000 FCFA, répartie de la manière suivante :

- ✦ 1<sup>er</sup> prix : 500 000 FCFA + un trophée + un accompagnement à la maturation du projet
- ✦ 2<sup>ème</sup> prix : 300 000 FCFA + un accompagnement à la maturation du projet

- ✦ 3<sup>ème</sup> prix : 200 000 FCFA + un accompagnement à la maturation du projet
- ✦ 4<sup>ème</sup> prix : 125 000 FCFA + un accompagnement à la maturation du projet
- ✦ 5<sup>ème</sup> prix : 75 000 FCFA + un accompagnement à la maturation du projet

L'accompagnement à la maturation du projet est d'une valeur unitaire de 2 500 000 FCFA, et se déroule pendant 12 mois. Il est composé des services suivants : formation sur l'esprit et la création d'entreprise, appui au montage d'un plan d'affaires, appui à l'élaboration de la demande de crédit, coaching bancaire (formation sur la défense de projets et appui à la recherche de financement), formation en gestion d'entreprise et suivi post financement sur 6 mois<sup>1</sup>.

Les formations seront dispensées à l'endroit de tous les membres de chaque équipe lauréates (5 au plus).

Les lauréats s'engagent à assurer leur disponibilité pour les activités prévues dans le cadre de leur accompagnement technique qui vise la mise en œuvre de leur projet d'entreprise.

Une remise officielle des prix sera faite le vendredi 04 novembre 2021, dans le Pavillon Soleil Levant du SIAO (suivant les conditions sanitaires en vigueur).

#### **Article 4 : Candidatures, renseignements et inscription**

Tous les renseignements relatifs au concours sont accessibles auprès de la MEBF par email : [ismael.sawadogo@me.bf](mailto:ismael.sawadogo@me.bf) ou [souleymane.soudre@me.bf](mailto:souleymane.soudre@me.bf).

#### **Article 5 : Calendrier**

- ➔ Date d'ouverture des inscriptions au concours : 18 octobre 2021
- ➔ Date limite de dépôt des candidatures : 29 octobre 2021
- ➔ Sélection des finalistes sur étude des dossiers : du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2021
- ➔ Formation sur le pitch pour les finalistes : 02 novembre 2021
- ➔ Date de présentation devant le jury : 04 novembre 2021.

<sup>1</sup> Toutefois si un financement venait à être obtenu, les lauréats bénéficieront d'un appui à la mise en œuvre des projets.

#### **Article 6 : Dispositions diverses**

Tout participant au concours « Le Pitch des Grandes Ecoles » s'engage à :

- prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement ;
- participer à l'audition devant un jury, si son dossier est sélectionné, ainsi qu'à la remise de prix ;
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions du jury ;
- accepter le prix sous la forme attribuée.

Les organisateurs et le jury ont le droit de refuser les dossiers incomplets. Ils se réservent le droit d'attribuer ou non les différents prix, s'ils estiment après examen des candidatures qu'elles ne répondent pas aux critères du concours. Le jury est souverain de ses décisions et n'a pas l'obligation de motiver celles-ci qui sont sans recours.

La MEBF et ses partenaires ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par les candidats.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leurs images (via des supports papier et internet) et les éléments caractéristiques de leur projet. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit à leur image et acceptent par avance la diffusion des photographies et vidéos pouvant être faites à l'occasion du jury et de la remise des prix.

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement. En cas de force majeure, la MEBF se réserve le droit de reporter, écarter, proroger ou annuler ce concours sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les candidatures remplies par les participants, ainsi que les délibérations du jury sont confidentielles. Les personnes ayant eu à en connaître le contenu sont tenues au secret professionnel le plus strict.